



## ETHIQUE



---

Réunion du : Mercredi 22 mars 2023

---

Président : M. Jean DENEUVILLE -

---

Présents : MM. Denis LAMORILLE – Serge PAUCHET – Claudian PHILIPPE – Jean Luc BERNARD – André BARREZ -

---

Présents aussi : M. El Mahjoub ASKOUR – FC MONTIGNY  
M. Sébastien CAPRON -Observateur de la rencontre  
MM. Deme NDIAYE – Jean Christophe DEBERLES – Educateurs de SAINT NICOLAS

---

Absent – excusé M. Mohamed BENEDIAF – FC MONTIGNY – Remplacé par M. Nassim ASKOUR –

---

✓ Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

✓ La commission a souhaité rencontrer les éducateurs U18 du **FC MONTIGNY** et de **SC ST NICOLAS LEZ ARRAS**, suite au courrier de **Monsieur Sébastien CAPRON**, qui a été désigné pour observer l'arbitre de la rencontre U18D1 : SC ST NICOLAS LEZ ARRAS / FC MONTIGNY.

✓ Dans un premier temps, **Monsieur LAMORILLE** a lu le courrier de **Monsieur CAPRON**, en appuyant sur les propos de l'éducateur de **MONTIGNY**, qui n'ont fait que s'accentuer tout au long de la rencontre. Ceux-ci nous apparaissent démesurés pour une rencontre U18 et excessifs envers le District. Il a ensuite donné la parole aux personnes de **MONTIGNY**.

✓ La prise de parole a été faite par **Monsieur El Mahjoub ASKOUR** éducateur adjoint de **MONTIGNY**. Celui-ci a rejeté tous les faits qui étaient reprochés aux éducateurs et dirigeants de **MONTIGNY** et que rien n'avait été dit sur le District, qu'on en voulait au club de **MONTIGNY** et revenant sur le match du **15 octobre 2022** ou on les accusait d'avoir sali le vestiaire (cela a été vu lors de la commission spéciale de discipline du **29 novembre 2022**).

**Monsieur El Mahjoub ASKOUR** a donné sa parole comme quoi il n'y aurait aucun problème pour le match retour.

✓ **Monsieur CAPRON** a bien justifié ses écrits, et il a reconnu que ce n'était pas **Monsieur ASKOUR** auteur des propos mais l'éducateur de **MONTIGNY** pour cette rencontre.

✓ **Monsieur NDIAYE** a pris la parole, et a bien reconnu les dires de **Monsieur CAPRON** par l'éducateur de **MONTIGNY**.

Sur la rencontre, **Monsieur NDIAYE** a dit vouloir protéger ses joueurs, que le score n'est pas le plus important et qu'à la fin de celle-ci il avait pensé faire forfait pour le match retour tellement les joueurs ont été marqués par les paroles.

### En conclusion

✓ **Monsieur BENEDDIAF** n'ayant pu être présent, nous le convoquerons à nouveau pour avoir son point de vue sur le courrier de **Monsieur CAPRON**.

✓ D'autre part, le district enverra sur le match retour prévu le **1<sup>er</sup> avril** un délégué et trois arbitres.

**Le Président de la Commission :**  
Jean DENEUVILLE

**Le Secrétaire de Séance :**  
Jean Luc BERNARD.